



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 22 février 2024

MOBILITÉ

Le covoiturage en plein essor

Les dernières enquêtes de l'observatoire national du covoiturage au quotidien place l'archipel de Guadeloupe parmi les territoires qui connaissent une forte augmentation de cette pratique.

En effet, 20 % des mobilités sont réalisées quotidiennement dans une voiture avec passager(s), ce qui représente environ 206 000 personnes de plus de 5 ans.

Ces usagers habitent principalement dans les communes de Morne-à-l'Eau, Le Gosier, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave. Le covoiturage est essentiellement utilisé pour des trajets courts, 7,7 km en moyenne, et durent moins de 20 min. Les déplacements entre le domicile et les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, ainsi que ceux entre le domicile et le lieu de travail sont les plus représentés.

En décembre 2023, 979 covoiturages ont été réalisés, ce qui représente une économie de 4 tonnes de CO2.

Pour rappel, le gouvernement a lancé en décembre 2022, un plan national de covoiturage au quotidien, avec des mesures et des investissements inédits. Depuis janvier 2023, les conducteurs qui utilisent le covoiturage reçoivent une prime de 100 euros, reversée par les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif :

- une première partie au 1er covoiturage (25 euros minimum)
- le reste au 10e covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/covoiturage-une-prime-100-euros-pour-les-primos-conducteurs-en-2023>

<https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/observatoire>